

# CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros  
Siège social : 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS  
R.C. PARIS B 855 800 413 – Code APE : 6 420 Z  
www.infe.fr

## AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU LUNDI 8 JUIN 2009 à 11 Heures 30

3, Place du Sanitat  
44100 NANTES

### SOMMAIRE

- 1 Convocation à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 8 Juin 2009 et ordre du jour de cette Assemblée
- 2 Comment participer à l'Assemblée Générale de CIFE ?
- 3 Comment remplir votre formulaire de pouvoirs et de vote par correspondance ?
- 4 Exposé sommaire
- 5 Résultats financiers des cinq derniers exercices
- 6 Projet de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 8 Juin 2009
- 9 Demande d'envoi de renseignements
- 10 Un exemplaire de pouvoirs et de vote par correspondance avec enveloppe timbrée pour retour

# CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413 – Code APE : 6 420 Z

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

Adresse électronique : [contact.cife@etpo.fr](mailto:contact.cife@etpo.fr)

## AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte, le **Lundi 8 Juin 2009** à 11 heures 30, dans les bureaux **CIFE**, 3, Place du Sanitat à NANTES (44100), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et résolutions suivantes :

### ORDRE DU JOUR

#### I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe pendant l'exercice 2008,
- Rapport du Président sur le contrôle interne,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2008,
- Rapport portant observations des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2008,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2008,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2008,
- Ratification de la cooptation d'Administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** (en lieu et place de Monsieur **Philippe GIFFARD**, décédé),
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur **Daniel TARDY**,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame **Nicole DURIEUX**,
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration pour intervenir en Bourse sur les actions de la Société,
- Questions diverses,

#### II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire et des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L-129-6 du Code de Commerce.

#### III – DISPOSITION COMMUNE

- Délégation de pouvoirs à l'effet d'accomplir les diverses formalités.

Le Conseil d'administration rappelle que :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance. Il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit au **3 Juin 2009**, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation de participation sera également délivrée aux actionnaires souhaitant participer physiquement à l'assemblée et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **3 Juin 2009**, à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres en faisant parvenir leur attestation de participation au siège administratif de la **SA CIFE – Assemblée Générale, au 3, Place du Sanitat, 44100 NANTES**, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la tenue de l'assemblée, soit le **3 Juin 2009**, à zéro heure.

En outre, la Société tient à la disposition des propriétaires d'actions sous la forme au porteur des formulaires de procuration et de vote par correspondance sur simple demande écrite adressée au siège administratif de la **SA CIFE** par voie postale à l'adresse susmentionnée ou par télécopie (02.40.71.98.63) et reçue au plus tard 6 jours avant la date de réunion de l'assemblée, soit le **2 Juin 2009**.

Le formulaire de procuration et de vote par correspondance sera également disponible sur le site internet [www.infe.fr](http://www.infe.fr).

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au **5 Juin 2009** inclus, au siège administratif de la **SA CIFE** à l'adresse susmentionnée.

Enfin, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au conseil d'administration à compter de la publication du présent avis jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le **2 Juin 2009** inclus. Ces questions doivent être envoyées au siège administratif de la **SA CIFE**, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du conseil d'administration et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

## Comment participer à l'Assemblée Générale de CIFE ?

En tant qu'actionnaire de CIFE, vous êtes invité à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se réunira le Lundi 8 Juin 2009, à 11 Heures 30, 3, Place du Sanitat à NANTES (44), ou à voter par correspondance.

---

### Modalités de participation

---

Pour participer à l'Assemblée Générale, plusieurs choix s'offrent à vous :

- **Vous pouvez participer personnellement à l'Assemblée Générale**
- **S'il vous est impossible de vous y rendre personnellement, vous pouvez :**
  - . autoriser le Président à voter en votre nom ;
  - . vous faire représenter par votre conjoint ou par tout autre actionnaire de CIFE ;
  - . ou voter par correspondance.

Dans tous les cas, pour que votre demande puisse être prise en compte, nous devons obligatoirement recevoir le formulaire de pouvoirs dûment rempli selon les formalités indiquées ci-dessous et accompagné des documents nécessaires.

**Conformément à la loi, les formalités diffèrent selon que vous détenez vos actions sous la forme au nominatif ou au porteur.**

---

### Si vous possédez vos actions CIFE au NOMINATIF

---

**1→Remplissez le formulaire de pouvoirs et de vote par correspondance :**

- **Si vous souhaitez assister à l'Assemblée,**
  - . cochez la case  A du formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance ;
  - . datez et signez dans la case  C au bas du formulaire (c'est impératif pour prendre en compte votre demande).
- **Si vous souhaitez prendre part au vote, mais que vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée,**
  - . cochez la case  B du formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance ;

**Vous avez alors trois possibilités figurant au verso du formulaire :**

- ① donner pouvoir au Président. Il vous suffit pour cela de cocher la case correspondante ;
- ② donner pouvoir à une personne dénommée qui ne peut être que votre conjoint ou un autre actionnaire de CIFE ; Pour cela, il vous suffit de cocher la case correspondante, et de préciser l'identité de la personne qui vous représentera ;
- ③ voter par correspondance. Il vous suffit de cocher la case correspondante et de vous prononcer sur chaque résolution.

**Attention : ne noircir que les cases des résolutions pour lesquelles vous votez « contre ».**

Dans tous les cas, vous devez dater et signer le formulaire dans la case  C.

**2→Transmettez votre formulaire dûment rempli à l'aide de l'enveloppe affranchie, à l'adresse suivante : CIFE, Service Assemblée, 3, Place du Sanitat à NANTES (44100).**

---

### Si vous possédez vos actions CIFE au PORTEUR

---

Depuis le décret du 11 Décembre 2006, l'obligation d'immobiliser vos titres a été supprimée. Votre intermédiaire financier (banque ou société de bourse) attestera votre qualité d'actionnaire directement auprès du service assemblée de CIFE. En conséquence, vous ne devez plus renvoyer votre formulaire au service assemblée de CIFE, mais le remettre à votre intermédiaire financier, qui effectuera les démarches pour vous.

**>Suivez les instructions données au 1→ci-dessus ;**

**>Transmettez votre formulaire dûment rempli à votre intermédiaire financier (banque ou société de bourse).** Demandez-lui d'enregistrer votre demande et d'attester votre qualité d'actionnaire. Il nous renverra lors directement votre formulaire et les documents nécessaires.

# Comment remplir votre formulaire de pouvoirs et de vote par correspondance ?

**Pour assister à l'assemblée :**  
Cochez la case A

**Vous souhaitez prendre part au vote, mais vous ne pouvez assister à l'assemblée :**  
Cochez la case B

**3 possibilités d'offrent à vous**

- 1 - Donner pouvoir au Président de l'assemblée générale ;
- 2 - Donner pouvoir à une personne dénommée (conjoint ou actionnaire) ;
- 3 - Voter par correspondance

CIFÉ

**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE**

A  Je désire assister à cette assemblée : dater et signer au bas du formulaire

B  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes

---

<p><b>COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES</b></p> <p>S.A. au Capital de 24 000 000 Euros</p> <p>Siège social 59, Rue La Boétie - 75008 PARIS R.C.S. PARIS B 959 900 413</p>	<p><b>ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 08 JUIN 2009</b></p> <p>à 11h30 - au 3 place du Sanitat - 44100 NANTES</p>	<p><b>CADRE RESERVE A LA SOCIETE</b></p> <p>Membre : _____ Nominatif</p> <p>Nombre d'actions : _____ Porteur</p> <p>Nombre de voix : _____</p>
--	--	--

---

<b>1</b>	<p><b>JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b> et je l'autorise à voter en mon nom dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir - cf. au verso renvoi (1)</p>
----------	---

---

<b>2</b>	<p><b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE</b> cf. au verso renvoi (2)</p>	<b>3</b>	<p><b>JE DONNE POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE</b> cf. au verso renvoi (3)</p>																																																
<p>Je vote <b>OUI</b> à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant, comme ceci <input type="checkbox"/> la case correspondante et pour lesquels je vote <b>NON</b> ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter <b>NON</b></p>		<p>Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en notifiant, comme ceci <input type="checkbox"/> la case correspondante à mon choix</p>																																																	
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr> <tr> <td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8	9	10	11				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td></td><td style="text-align: center;">Non Abst</td><td></td><td style="text-align: center;">Non Abst</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">OUI</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;">OUI</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">A</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;">E</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">C</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td><td style="text-align: center;">F</td><td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td></tr> </table>			Non Abst		Non Abst	OUI	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
1	2	3	4	5	6	7																																													
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																													
8	9	10	11																																																
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																
	Non Abst		Non Abst																																																
OUI	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>																																																
A	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>																																																
B	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>																																																
C	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>																																																
<p>Si des amendements ou des résolutions nouvelles et aient présentés à l'Assemblée</p> <p>- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom <input type="checkbox"/></p> <p>- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) <input type="checkbox"/></p> <p>- Je donne procuration, cf. au verso renvoi (3), à M, Mme ou Mlle. pour voter en mon nom. <input type="checkbox"/></p>																																																			
<p>Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le <b>05 Juin 2009</b> à la société directement pour les actions inscrites au nominatif et par l'intermédiaire de l'établissement chargé de la gestion du compte de titres pour les actions</p>																																																			

**ATTENTION**

S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte

<p><b>Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire</b></p>	<p><b>Date et Signature</b></p>
---	---------------------------------

**C**

**Vous êtes actionnaire au porteur :**  
Votre teneur de compte doit joindre au formulaire l'attestation de participation

**Dans tous les cas :**  
Datez et signez dans la case C

# CIFE

## Assemblée Générale Mixte du 8 Juin 2009

### Exposé sommaire

Le Conseil d'administration réuni le **9 avril 2009**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS, de l'exercice **2008**.

<b>Comptes Consolidés (En K€)</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>Var.</b>
Chiffres d'affaires	187 127	179 368	+ 4,3%
Résultat Opérationnel	12 877	16 123	- 20,1%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>8 844</b>	<b>11 988</b>	<b>- 26,2 %</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>8 077</b>	<b>10 810</b>	<b>- 25,2 %</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>	<b>767</b>	<b>1 178</b>	<b>- 34,8 %</b>

### Activités et résultats

Dans un environnement économique dégradé, le Groupe **CIFE** a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé de **187 M€** contre **179 M€** en 2007.

Le chiffre d'affaires est en progression de 4,3 %, croissance moins soutenue que celle constatée sur les derniers exercices.

L'activité BTP progresse de 7 % pour s'établir à plus de **172 M€** contre **160 M€** en 2007 et l'activité de promotion immobilière est en baisse de près de 23 % avec un volume de **14,6 M€** contre **19 M€**. Cette baisse de volume est liée à une conjoncture devenue plus difficile pour la commercialisation des programmes en cours et à une contribution de la promotion immobilière en Roumanie beaucoup moins élevée en 2008 qu'en 2007 avec **2 M€** de chiffre d'affaires contre **8 M€** en 2007.

Le résultat opérationnel affiche une marge brute de 6,88 %, marge en retrait de 2 points par rapport à l'exercice précédent et un volume en diminution de 20 % à **12,9 M€** contre **16,1 M€** en 2007.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) a diminué de 25 % passant de **10,8 M€** en 2007 à **8,1 M€** en 2008. La baisse du résultat est à imputer intégralement à notre métier de promotion immobilière.

Aussi, l'activité BTP a dégagé pour **10,5 M€** de résultat net (part du Groupe) contre **9,9 M€** en 2007 soit 6 % d'augmentation. En revanche dans une conjoncture plus tendue notamment sur le deuxième semestre de l'exercice, l'activité immobilière a dégagé sur l'exercice une perte de **2,4 M€** contre un profit de **0,8 M€** en 2007. Le résultat net contributif déficitaire du pôle immobilier est essentiellement dû à la Roumanie ; résultat dégradé par l'évolution défavorable de sa monnaie locale vis-à-vis de l'euro qui a porté son coût de ligne de financement, intérêts inclus, à près de **750 K€** sur l'exercice ainsi que par des provisions constituées liées au retard de livraison pour **700 K€** et des dépréciations de stock pour **265 K€**.

Par ailleurs, compte tenu de la situation nette consolidée déficitaire de la filiale roumaine, la **CIFE** a imputé dans son résultat net part du Groupe de l'exercice, la quote-part de situation nette déficitaire minoritaire pour un montant de **536 K€**.

Le résultat net par action (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **6,95 euros** contre **9,09 euros** en 2007.

Le cash flow consolidé s'élève en 2008 à **13,8 M€** contre **14 M€** en 2007. La trésorerie nette totale, d'un montant de **52,9 M€** intégrant les placements à court et moyen terme est en augmentation nette de près de **2 M€** sur l'exercice.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de fonds propres (incluant les intérêts minoritaires) à **66,2 M€**, en progression de **8 M€**. Cette variation intègre une diminution sur l'exercice de **1,2 M€** liée aux opérations d'acquisition des titres en auto contrôle.

La **Société Mère SA CIFE** a dégagé un bénéfice net en 2008 de **8,9 M€** contre **8,4 M€** en 2007.

Il sera proposé à l'**Assemblée Générale** des Actionnaires, qui se réunira le **lundi 8 juin 2009**, la distribution d'un dividende de **1,15 €** par action.

### Perspectives 2009

Le carnet de commandes et la structure du Groupe peuvent laisser espérer pour 2009 une rentabilité des travaux convenable dans un volume global de chiffre d'affaires en réduction de 10 à 15 %.

Avec un carnet de commandes au 1<sup>er</sup> Avril 2009 d'un montant de **154,5 M€** représentant de l'ordre d'une année d'activité, l'emploi de nos collaborateurs permanents devrait pouvoir être maintenu sauf accident majeur du côté des commandes publiques.

Notre trésorerie nous permettant de porter en fonds propres les programmes immobiliers en cours en France et à l'étranger, nous devrions pouvoir passer la crise actuelle sans dommages trop importants, et compte tenu des dividendes à recevoir des filiales au titre de l'exercice 2008, le résultat net de la **SA CIFE** en 2009 devrait rester voisin de celui de cette année.

### A propos du Groupe CIFE

Les cœurs de métier du Groupe **CIFE** sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	6 600	6 600	6 600	6 000	24 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	330 000	330 000	330 000	300 000	1 200 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<b>II - OPERATIONS &amp; RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	893	941	1 039	1 238	1 315
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	10 984	4 534	4 434	9 675	10 591
- Impôts sur les bénéfices	575	599	739	1 099	462
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	10 089	4 446	3 655	8 460	8 919
- Résultat distribué au titre de l'exercice (2)	1 089	1 122	1 221	1 260	1 380
<b>III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)</b>					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements & provisions (1)	31.54	11.93	11.20	28.59	8.44
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements & provisions (1)	30.57	13.47	11.08	28.20	7.43
- Dividende net attribué à chaque action (2)	3.30	3.40	3.70	4.20	1.15
<b>IV - PERSONNEL</b>					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	3	3
- Montant de la masse salariale en KE	119	136	179	259	251
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	26	39	49	69	64

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2008 : Sous réserve de l'approbation de la 3<sup>ème</sup> résolution de l'AG du 08 Juin 2009

## Assemblée Générale Mixte du 8 Juin 2009

## PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**PREMIERE RESOLUTION***(Approbation du bilan et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2008)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2008, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, des rapports du Président et des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne, approuve les comptes annuels 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**DEUXIEME RESOLUTION***(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2008)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2008 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2008.

**TROISIEME RESOLUTION***(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2008)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à **8 918 741,15 Euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à :	8 918 741,15 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	3 540 719,25€
	<hr/>
- Formant un total de :	12 459 460,40 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve légale (5 % du bénéfice net)	445 937,05 €
- Affectation à la réserve facultative	7 000 000,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de <b>1,15 €</b> par action	1 380 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	3 633 523,35 €
	<hr/>

TOTAL	12 459 460,40 €
-------	-----------------

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,15 Euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 8 juin 2009 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ou sera soumis sur option du bénéficiaire à un prélèvement libératoire de 18 % (article 117 quater du nouveau Code général des impôts).

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice 2005		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)	
Dividende Ordinaire	1 122 000	330 000	3,40
Exercice 2006		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)	
Dividende Ordinaire	1 221 000	330 000	3,70
Exercice 2007		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)	
Dividende Ordinaire	1 260 000	300 000	4,20

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat et la vente, par la société de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 à L.225-212 du Code de commerce, du titre IV du livre II du Règlement général de l'autorité des marchés financiers et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- Soit pour l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- Soit attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- Soit participation aux résultats de l'entreprise,
- Soit pour la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée décide de fixer à **75 Euros** par action le prix maximal par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. En conséquence, le montant total des acquisitions hors frais ne pourra pas dépasser **9 000 000 Euros**.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois et par tous moyens y compris par négociation de blocs, offres publiques ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers de sa position du 6 Décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime d'achat d'actions propres.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 13 juin 2008.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions passer tous ordres de Bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

*(Ratification de la cooptation d'Administrateur de Madame Nicole DURIEUX en lieu et place de Monsieur Philippe GIFFARD, décédé)*

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur **Philippe GIFFARD**, décédé :

**Madame Nicole DURIEUX**  
95, Boulevard de la République  
92210 SAINT CLOUD

La mandat de Madame **Nicole DURIEUX** prend fin à la présente Assemblée Générale, le renouvellement de son mandat étant soumis à l'approbation de la huitième résolution.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel TARDY)*

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société de :

**Monsieur Daniel TARDY**  
14, Rue des Sablons  
75116 PARIS

pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.



**HUITIEME RESOLUTION**  
*(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nicole DURIEUX)*

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société de :

**Madame Nicole DURIEUX**  
**95, Boulevard de la République**  
**92210 SAINT CLOUD**

pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

**II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**NEUVIEME RESOLUTION**  
*(Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, soit un nombre maximal de 120 000 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions, et à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tout poste de prime et réserve disponibles.
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, passer les écritures comptables correspondantes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

**DIXIEME RESOLUTION**  
*(Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L-129-6 du Code de Commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.443-5 du Code du travail, décide de réserver à des salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues par l'article L.443-5 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 12 mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 3 % du capital qui sera réservée aux salariés adhérant au Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société et, le cas échéant, des entreprises qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, la présente autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

**III – DISPOSITIONS COMMUNES**

**ONZIEME RESOLUTION**  
*(Pouvoirs)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

---

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS  
et renseignements**  
(visés à l'article R.225-83 du Code de commerce)

**Demande à retourner  
pour tout envoi de documents  
avant l'Assemblée Générale Mixte  
Du 8 Juin 2009**

**A adresser à :  
CIFE  
Assemblée Générale  
3, Place du Sanitat  
44100 NANTES  
Télécopie : 02.40.71.98.63**

Je soussigné (e),

Nom et Prénoms : .....

Domicile : .....

agissant en qualité d'actionnaire de **CIFE**.

reconnais avoir déjà reçu les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 8 Juin 2009 et visés à l'article R.225-81 du Code de commerce, à savoir : l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions, l'exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé (avec le tableau annexé concernant les résultats des cinq derniers exercices),

demande à ladite Société de m'adresser, sans frais pour moi, avant la réunion de l'Assemblée Générale Mixte<sup>(1)</sup>, les documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2009

Signature :

(1) Conformément aux dispositions des articles R.225-81 et R.225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi de documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du même Code, à l'occasion de chacune des Assemblées postérieures à l'Assemblée ci-dessus désignée (l'article R.225-83 vise notamment, suivant la nature de l'Assemblée, les renseignements concernant les Administrateurs et les Directeurs Généraux, et le cas échéant, les candidats au Conseil d'Administration, le rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, les rapports des Commissaires aux comptes et le rapport de ces Commissaires ainsi que du Conseil d'Administration qui doivent être présentés à l'Assemblée Extraordinaire dans les cas prévus par la loi).

Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.

Les demandes de renseignements et documents émanant de titulaires d'actions au porteur ne seront satisfaites qu'après l'accomplissement par l'actionnaire de la formalité prévue à l'article 136, alinéa 1<sup>er</sup>, du même décret.

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso



**QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE**

- A** Je désire assister à cette assemblée : dater et signer au bas du formulaire
- B** J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes

**COMPAGNIE INDUSTRIELLE  
ET  
FINANCIERE D'ENTREPRISES**

S.A. au Capital de 24 000 000 Euros  
Siège social 59, Rue La Boétie - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS B 855 800 413

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 08 JUIN 2009**

à 11h30 - au 3 place du Sanitat - 44100 NANTES

**CADRE RESERVE A LA SOCIETE**

Identifiant \_\_\_\_\_ Nominatif \_\_\_\_\_  
 Nombre d'actions \_\_\_\_\_ Porteur \_\_\_\_\_  
 Nombre de voix : \_\_\_\_\_

**1 JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

et je l'autorise à voter en mon nom  
 dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir - cf. au verso renvoi (1)

**2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

cf. au verso renvoi (2)

<p><b>Je vote OUI</b> à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci <input checked="" type="checkbox"/> la case correspondant et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter NON.</p>	<p>Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noirissant comme ceci <input checked="" type="checkbox"/> la case correspondant à mon choix.</p>																																												
<table border="0"> <tr> <td>1</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>2</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>3</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>4</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>5</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>6</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>7</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>8</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>9</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>10</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>11</td><td><input type="checkbox"/></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> <td></td><td></td> </tr> </table>	1	<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	3	<input type="checkbox"/>	4	<input type="checkbox"/>	5	<input type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	8	<input type="checkbox"/>	9	<input type="checkbox"/>	10	<input type="checkbox"/>	11	<input type="checkbox"/>							<table border="0"> <tr> <td>Oui</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>Non Abst</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>A</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>D</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>B</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>E</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>C</td><td><input type="checkbox"/></td> <td>F</td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non Abst	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
1	<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	3	<input type="checkbox"/>	4	<input type="checkbox"/>	5	<input type="checkbox"/>	6	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>																																
8	<input type="checkbox"/>	9	<input type="checkbox"/>	10	<input type="checkbox"/>	11	<input type="checkbox"/>																																						
Oui	<input type="checkbox"/>	Non Abst	<input type="checkbox"/>																																										
A	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>																																										
B	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>																																										
C	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>																																										

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
- Je donne procuration, cf. au verso renvoi (3), à M., Mme ou Mlle. pour voter en mon nom.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le **05 Juin 2009** à la société directement pour les actions inscrites au nominatif et par l'intermédiaire de l'établissement chargé de la gestion du compte de titres pour les actions

**3**

**JE DONNE POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE**

cf. au verso renvoi (3)

Je donne pouvoir à (soit le conjoint, soit un autre actionnaire) :

M., Mme ou Mlle. \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.

**ATTENTION**

S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire

Date et Signature

C

## UTILISATION DU DOCUMENT

A L'actionnaire désire assister personnellement à l'assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.

B A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote. Dans ce cas il doit au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des 3 possibilités.

**1** donner pouvoir au Président de l'assemblée générale (dater et signer au recto sans remplir ni 2 ni 3)

**2** voter par correspondance (cocher la case précédant le n° 2 puis dater et signer en bas du formulaire)

**3** donner pouvoir à une personne dénommée (cocher la case précédant le n°3 puis dater et signer en bas du formulaire)

### QUELLE QUE SOIT LA POSSIBILITE RETENUE, LA SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE EST INDISPENSABLE.

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse : si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.

Pour les Personnes Morales; indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Nu propriétaire, Tuteur, etc ...) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

**Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. 225-77 alinéa 3 du Code de Commerce).**

#### POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE (B1) OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE (B3)

(3) Article L 225-106 du Code de Commerce (extraits) :

"Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant".

N.B. "Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi 2004-801 du 6 août 2004, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé".

#### VOTE PAR CORRESPONDANCE (B2)

(2) Article L 225-107 du Code de Commerce :

"Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs".

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n° 2 au recto.

Dans ce cas il vous est demandé :

**- Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration**

- soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case.

- soit de voter "non" ou de vous "abstenir" ce qui équivaut, selon la réglementation, à voter non sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en les noircissant individuellement.

**- Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration**

- de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondante de votre choix.

"En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposés lors de l'assemblée, nous vous demandons d'opter entre 3 solutions (pouvoir au président de l'assemblée générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée). Vous exprimerez votre choix en noircissant la case correspondant à celui-ci".

\* Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (Art R225-81 du Code Commerce) : ne pas utiliser à la fois : "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A"